

Entrée Est – Validation phase projet

Rapporteur : M. Michel POULET, Vice-Président

| AVIS | | | |
|--------------------|-----------|--------------------|-----------|
| Commission n°7 | | Bureau | |
| séance du 31/03/04 | favorable | séance du 16/04/04 | favorable |

| Inscription budgétaire | |
|------------------------|-----------------------|
| BP 2004 | Montant : 2 100 000 € |

1 Arrêté d'utilité publique

Par délibérations en date des 11 mai 2001 et 14 septembre 2001, la C.A.G.B. a défini les modalités et a ouvert la concertation préalable. Le bilan de la concertation a été tiré par délibération en date du 21 mars 2003.

Dans le cadre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, la commission d'enquête a fait parvenir à la CAGB l'ensemble des observations émises par le public recueillies au cours de cette consultation qui s'est déroulée du 16 juin au 25 juillet 2003.

25 observations de particuliers ou d'entreprises ont été formulées. Pour chaque observation, il a été remis le 19 septembre 2003 à la commission d'enquête un mémoire en réponse reprenant et développant point par point les observations formulées.

La commission d'enquête a ensuite remis son rapport d'enquête avec avis favorable au Préfet le 25 octobre 2003.

Après une rencontre entre les services de la CAGB et de la DDE avec les responsables d'associations (MM. CHERDRONG et BESANCON), M. le Préfet a signé l'arrêté de DUP.

L'arrêté d'utilité publique a été publié le 22 mars 2004. A compter de cette date, le maître d'ouvrage dispose d'une année pour délibérer sur la déclaration de projet signifiant sa volonté et son engagement à réaliser les équipements d'une part, de prendre en considération et financer les évolutions éventuelles demandées par le Préfet, d'autre part.

2- Dossier de projet :

Présentation PowerPoint ci-jointe.

3- Planification de l'opération :

Etude géotechnique / négociation concessionnaire de réseaux - En cours

Projet déposé à l'avis de l'IGR – début avril 2004

Poursuite des négociations foncières à l'amiable - 1er semestre 2004

Contractualisation avec les concessionnaires de réseaux – 1er semestre 2004

Contractualisation avec BTC sur la prise en charge de l'entretien au titre de l'assainissement pluvial et de l'éclairage public – 1^o semestre 2004

Etablissement du 1er DCE - 2° trimestre 2004

Consultation - 3° trimestre 2004

Déplacement des réseaux - 2° semestre 2004

Commencement des travaux - 4° trimestre 2004.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **l'approbation du projet tel que présenté ci-dessus**
- **la validation du phasage des travaux d'aménagement de l'entrée Est**
- **la validation de l'échéancier budgétaire de l'opération, tel que prévu au PPIF, en accord avec le phasage de l'opération**
- **l'inscription des sommes correspondantes aux crédits de paiement au titre des dépenses**
- **l'autorisation donnée à M. le Président de signer les différents marchés d'études, marchés de travaux, les avenants éventuels, les décisions de poursuivre éventuelles et tous les actes contractuels s'y référant dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération**
- **la validation de la fiche d'opération ci-jointe et les modalités de consultation**

Pour extrait conforme,

Le Président

FICHE D'OPERATION

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DE L'AGGLOMERATION

LIBELLE : Aménagement de la RN 83 entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières.

LOCALISATION : Communes de Besançon , Thise et Chalezeule

PRESENTATION : L'opération consiste à requalifier la RN83 en entrée Est de l'agglomération bisontine sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Le dispositif retenu s'articule autour de la réhabilitation du carrefour de Palente et celui des Marnières et le traitement de la section de RN 83 intermédiaire. L'objectif est d'offrir à cette portion de route nationale une fonction périurbaine dont la vocation est de marquer l'entrée de la ville.

PROGRAMME GLOBAL PREVISIONNEL : 12 000 000,00 €

Délai ATSR : 2002 à 2006

Délai global : Selon la programmation
budgétaire de la CAGB

IMPUTATION : Chapitre « Etudes et travaux »

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Le dispositif retenu réhabilite les carrefours de Palente et des Marnières en carrefours dénivelés du type lunette. La section de la RN83 reliant ces deux carrefours est également traitée par un terre plein central. La mise en place d'un éclairage public, de trottoirs et de pistes cyclables renforcée par un traitement paysager adéquats permettra d'offrir à l'aménagement une image plus urbaine.

L'aménagement est organisé en 2 étapes de réalisation à savoir : étape 1 et étape 2 chacune décomposée en une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Un financement de 3,8M€ permet la réalisation de l'étape 1. Les modalités de ce financement sont inscrites au programme ATSR. L'étape 1 bis devra être soutenue dès l'engagement de l'étape 1 compte tenu notamment de son in-dissociabilité technique vis à vis du dispositif de fluidité du trafic d'une part, du fonctionnement du réseau d'assainissement pluvial d'autre part. Les étapes, 2 et 2 bis seront réalisées au prorata des financements complémentaires que le maître d'ouvrage sera en mesure de soutenir.

DETAIL DE L'OPERATION ET CHOIX DE LA PROCEDURE

| DESIGNATION | MODE DE PASSATION (1) | MODE DE DEVOLUTION (2) |
|--|---|--|
| a) Acquisitions foncières | Conventionnement | Agence foncière du Département du Doubs |
| b) Marché de service : | | |
| Perspectives paysagères | Marché sans formalité préalable (art 28 du CMP) | Bureau d'études individuel |
| Complément Topographique + établissement des documents parcellaires, préparation des acquisitions foncières, implantation d'axes , divers | Marché sans formalité préalable (art 28 du CMP) | Cabinet de géomètre individuel ou groupement solidaire |
| Prestations de sondages, d'analyses géotechniques, essais de laboratoire et divers | Marchés sans formalité préalable (art 28 du CMP) | Bureau d'études individuel |
| c) Marché de maîtrise d'œuvre | Appel d'offres restreint (art 33, 40 et 74 du CMP) | Bureau d'études unique ou groupement solidaire pluridisciplinaire |
| d) Marché de travaux | Avis de pré-information + : Appel d'offres ouvert (art 33 et 57 à 59 du CMP) Marché à bons de commandes pour petits aménagement de voiries (art 71 du CMP) Procédure adaptée | Entreprise générale / groupement conjoint ou Entreprise unique / groupement solidaire Entreprise unique / groupement solidaire Entreprise unique / groupement solidaire |

(1) Marché sans formalité - Appel d'offre ouvert - Appel d'offre restreint - Concours - Marché à commandes ...

(2) Entreprises individuelles ou Groupements solidaires - Groupements conjoints - Entreprises générales

